



**PV n°2 DE LA REUNION TELEPHONIQUE  
DU COMITE DIRECTEUR - 10/11/2016**

*Olympiade 2016/2020 - Saison 2016/2017*

---

**Présents :** Viviane LE THOMAS – Cédric ANCEL – Arnaud CONAN – Charles Edouard LARRIBE – Eric LE COZ - Gérard MABILLE

**Excusé :** Damien KERMABON - Alain RIBOUS

**Absents :** Pierrick HAMON - Alain LE HENAFF - Olivier PRIGENT

**Assiste :** Christine PENNAMEN

G. MABILLE explique les raisons pour lesquelles il faut faire une Assemblée Générale Extraordinaire et une Elective

## 1- Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire et AG Elective

*Le Comité Directeur valide la date du 10 décembre 2016 à 9h00 au siège de la LBVB.*

Après cette réunion, un courrier d'invitation (date et heure), suivant les statuts (article 6.3.2. - 30 jours avant l'AGE), va être envoyé aux clubs avec les formulaires de candidature de l'élection :

- du comité directeur,
- de la Présidente ou du Président LBVB,
- des vérificateurs aux comptes,
- des délégués régionaux aux AG FFVB,
- du représentant territorial des ligues régionales au conseil d'administration de la FFVB).

Le 25 novembre suivant le RI (article 5.3) 15 jours avant l'AG, l'ordre du jour leur sera envoyé avec :

- les statuts,
- le règlement intérieur
- les mandats de représentation avec le nombre de voix attribuées au 11 novembre 2016.

Il est demandé que la commission sportive soit attentive aux demandes de reports de rencontres pour cette journée.

Mais il est indiqué que ces AG se dérouleront en principe de 9h00 à 13h00 pour pouvoir libérer les responsables de clubs en début d'après midi

## 2- Statuts et règlement Intérieur

Ces documents ont été validés par la CCSR et le service juridique de la FFVB.

Ce qui change :

Délégués régionaux : élus pour une durée d'une olympiade  
Election des Délégués territoriaux au CA de la FFVB.

Les membres du Comité Directeur valident les statuts et le Règlement Intérieur

## 3- l'Assemblée Générale Extraordinaire et AG Elective

## L'ordre du jour :

### Assemblée Générale Extraordinaire :

- Validation des statuts et du règlement intérieur

### Assemblée Générale Elective :

- Election des membres du Comité Directeur
- Election de la Présidente ou du Président de la LBVB
- Election des vérificateurs aux comptes
- Election des délégués régionaux aux AG FFVB
- Election des représentants territoriaux (2 membres, 1 homme et une femme) au Conseil d'Administration de la FFVB
- Election des 10 membres du conseil d'administration de la FFVB au scrutin de liste

Il n'y aura pas de repas le midi mais du café, thé et des viennoiseries tout au long de la matinée afin de libérer les représentants des clubs le plus rapidement possible.

## **4- Questions diverses**

### CROS

A la demande du CROS, la Ligue communiquera les adresses mail des clubs bretons afin qu'ils puissent recevoir leur newsletter. (**secrétariat**)

Gérard MABILLE annonce que la Présidente a reçu du CROS l'Hermine d'Or des dirigeants lors de la soirée du 4 novembre dernier.

Fin de la séance : 21h45